

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

### Décision du Président n°2024-006

#### Objet : Multi-accueil des Papyllons – Travaux – Demandes de subvention

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

#### Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

#### Considérant

- le projet d'achat et de pose de la nouvelle cuisine de la structure de l'EAJE des Papy'llons,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : le projet d'achat et de pose de la nouvelle cuisine de l'EAJE des Papy'llons, qui s'élève à 9 404,21 €HT, soit 10 600 €TTC,

**Article 2** : de valider le plan de financement prévisionnel, qui s'établit comme suit :

Financements publics concernés		Montant de la dépense à financer	Pourcentage	Montant de l'aide
CAF	Sollicité	8480€	80%	
Autofinancement	Fonds propres	2120 €	20%	
<b>Total des financements publics</b>		<b>10 600 €</b>	<b>100%</b>	

**Article 3** : de solliciter une aide financière de la CAF dans le cadre de la demande d'aide financière investissement et/ou équipement pour un montant de 8 480 €,

**Article 4** : de préciser que cette opération se déroulera au mois de mai 2024,

**Article 5** : de signer tous les documents relatifs à ce projet,

**Article 6** : Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

#### Visa préfectoral

Etueffont, le 02 février 2024

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER.

